36

contenu du message

de "APRILE Frederic PREF52" <frederic.aprile@haute-marne.gouv.fr>
à "Francois MARTINS" <franc.martins@wanadoo.fr>
date 09/05/19 08:08
objet **Fwd: Re: Enquête publique**
pièce(s) jointe(s) 3 fichier(s) ehbhffgj.png (1.60 ko) , hefafhcb.png (1.13 ko) , feceedia.gif (1 ko)

Bonjour Monsieur MARTINS,

Veuillez trouver ci-après une nouvelle contribution dématérialisée.

Vous en souhaitant bonne réception.

Bien cordialement,

Pour une administration exemplaire, préservons l'environnement.
N'imprimons que si nécessaire.

-------- Message transféré --------
Sujet : [INTERNET] Re: Enquête publique
Date : Tue, 7 May 2019 17:30:46 +0000 (UTC)
De : Anita Petersheim <apetersheim@yahoo.fr>
Pour : APRILE Frederic PREF52 <frederic.aprile@haute-marne.gouv.fr>
Copie à : prefecture@haute-saone.gouv.fr <prefecture@haute-saone.gouv.fr>, Didier Petersheim <deapetersheim@gmail.com>, collectifae.frettes@laposte.net <collectifae.frettes@laposte.net>

Bonjour Monsieur,

Nous possédons une résidence de famille à Frettes, village dépendant de la commune de Champlitte (70600) où nous séjournons un nombre de jours important dans l'année.
Le village, situé en Haute Saône,qui devrait recevoir lui même 8 éoliennes, est à moins de 4 km de l'emplacement des éoliennes (qui seraient surtout visibles depuis Frettes) prévues en Haute Marne sur les villages de Belmont et de Torney et se trouvera donc totalement encerclé si l'ensemble des 17 éoliennes est réalisé de part et d'autre de la limite départementale.
Les autorités concernées sont certainement conscientes de la gêne occasionnée puisqu' aussi bien en Haute Saône qu'en Haute Marne les sociétés concessionnaires ont programmé les champs éoliens à quelques mètres de la limite entre les 2 départements, ce qui permet d'éviter les nuisances de tous ordres à la plus grande partie des habitants de chacun des départements concernés (les États jouent d'ailleurs le même jeu en installant parcs éoliens et centrales nucléaires le long des frontières). Un collectif citoyen de Frettes a alerté, par lettre du 4 septembre 2017 signée par les 3/4 des habitants du village, les préfets des 2 départements (à cette date pour la Haute Marne, Mme Souliman).
Nous pensons que chacun des 2 départements a analysé la proposition de champ éolien qui lui était soumise en tenant compte du projet limitrophe projeté dans l'autre.
Quand aux études d'impact, il semble particulièrement important de noter que la zone choisie, bien que non protégée, fait partie des rares qui ne subissent pas encore de pollution lumineuse nocturne et participe donc à la

préservation de la bio diversité (notamment chauves souris et chouettes chevêches).
Je n'ai pu vérifier si l'étude d'impact a été réalisée par une société commise par la préfecture ou choisie par la firme d'éolienne.
Nous sommes parfaitement conscients de la nécessité du développement des énergies nouvelles au sein de l'UE, mais celles ci ne permettent de faire face qu'à l'accroissement d'une consommation électrique non maitrisée, la France étant par ailleurs l'un des États les moins polluants au niveau de la production électrique.
Ancien Directeur juridique du Parlement européen, je sais à quel point la solidité financière des sociétés d'éoliennes doit être scrupuleusement contrôlée car leur défaillance éventuelle met la maintenance et les démantèlements ultérieurs à la charge des collectivités territoriales ou de l'État, les recours contre les sociétés mères étant particulièrement aléatoires.
Mon épouse est rassurée que s'agissant des sociétés intervenantes, cela ait fait l'objet d'une analyse approfondie des services de la préfecture.

Avec nos cordiales salutations.

Didier Petersheim
Anita Petersheim, chevalier de l'Ordre du mérite.

Le mardi 7 mai 2019 à 14:49:07 UTC+2, APRILE Frederic PREF52 <frederic.aprile@haute-marne.gouv.fr> a écrit :

Bonjour,

Tous les documents relatifs à l'enquête publique concernant le parc éolien "Sud Vannier" sur le territoire des communes de Tornay et de Belmont sont consultables, comme indiqué sur l'avis d'enquête, sur le site de la préfecture via le chemin suivant:
Accueil > Politiques publiques > Risques naturels et technologiques > Installations classées pour la protection de l'environnement > Autorisations et enregistrements > Installations classées pour la protection de l'environnement à compter du 24 juillet 2018.

Cordialement,

Frédéric APRILE
Chef du Bureau de l'Environnement, Installations Classées et Enquêtes Publiques
Téléphone : 03.25.30.22.05 / Télécopie : 03.25.32.01.26
Préfecture de la Haute-Marne
89 rue Victoire de la Marne
52011 CHAUMONT CEDEX
http://www.haute-marne.gouv.fr
Twitter
Facebook
Ouverture au public du lundi au vendredi
de 8h30 à 12h00 puis de 13h30 à 16h30
Séjour des étrangers fermé le mercredi

Pour une administration exemplaire, préservons l'environnement.
N'imprimons que si nécessaire.

-------- Message original --------
Sujet : [INTERNET] Enquête publique
De : Anita Petersheim <apetersheim@yahoo.fr>

Pour : pref-icpe@haute-marne.gouv.fr <pref-icpe@haute-marne.gouv.fr>
Date : 07/05/2019 09:23

Bonjour,

J'aimerai recevoir les documents pour l'enquête parc éolien Tornay Belmont, dernier jour aujourd'hui !
Cordialement.
Anita Petersheim

Envoyé depuis Yahoo Mail pour Android